

Toulouse, le 25 octobre 2024



Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'ingénieur hors classe

Monsieur le Président du Syndicat Mixte de Haute-Garonne Numérique,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrête

Article 1

Le fonctionnaire dont le nom suit est inscrit sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE
GALY Jean-Christophe	Ingénieur principal

Article 2

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Victor DENOUVION
Président du Syndicat Mixte
Haute-Garonne Numérique